



Procédure n°

2026_PAN_Porte-objet_Lab-Bc

Objet du marché :

Conception, réalisation, livraison et installation d'un porte-objet motorisé pour maintenir et déplacer de grands objets patrimoniaux pour passage à l'accélérateur de particules AGLAE.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

PHASE 1 – CANDIDATURE

Procédure

Procédure Avec Négociation

Date et heure limites de remise des candidatures
Jeudi 30 avril 2026 à 12h00 (Heure de Paris)

Adresse du pouvoir adjudicateur

Centre national de la recherche scientifique

Délégation : Délégation Paris-Centre

Adresse : 16 rue Pierre et Marie Curie

75005 Paris

<http://www.cnrs.fr/>

Profil acheteur : PLACE

Adresse de la plateforme de dématérialisation

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sommaire

Article I	OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION	3
1.	Objet de la consultation	3
2.	Procédure	3
3.	Allotissement.....	3
4.	Déroulement de la consultation.....	3
5.	Dossier de la consultation phase 1.....	4
Article II	LIEU D’EXECUTION	4
Article III	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE	4
1.	Présentation de la candidature	5
2.	Renseignements complémentaires à fournir par le candidat	5
3.	Groupement d’opérateurs économiques.....	6
Article IV	MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES.....	6
1.	Remise par voie dématérialisée	6
2.	Remise d’une copie de sauvegarde.....	7
Article V	SIGNATURE DES DOCUMENTS.....	8
Article VI	MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES	8
1.	Examen des candidatures.....	8
2.	Critères de sélection des candidatures	9
Article VII	INFORMATIONS SUR LA PHASE 2	9
Article VIII	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
1.	Modalités de communication entre le CNRS et les candidats	10
2.	Modification des documents remis aux candidats.....	10
3.	Questions des candidats.....	10
4.	Notification des décisions phase 1 candidature.....	11

Article I OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la conception, la réalisation, la livraison et l'installation d'un porte-objet pour maintenir et déplacer en hauteur, largeur et profondeur de grands objets patrimoniaux devant le faisceau de la ligne PIXXL de l'accélérateur AGLAE, installé au Palais du Louvre.

Le montant maximum du budget alloué à cette opération est de 200 000 € HT.

Ces prestations seront réalisées pour le compte du Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les biens culturels (Lab-Bc), UAR CNRS 3506, Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), Palais du Louvre, 14 quai François Mitterrand, 75001 PARIS.

Nomenclature principale CPV :	42413100	Systèmes de levage intégrés
	42416300	Dispositifs de levage
Nomenclature complémentaire CPV :	71320000	Services de conception technique

2. PROCEDURE

La présente consultation est passée selon la procédure avec négociation, en application de l'articles L2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique.

3. ALLOTISSEMENT

Le marché est alloti : ☐ Oui ☒ Non

4. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Cette procédure se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Candidature (RC PHASE 1 – CANDIDATURE)

Cette présente phase consiste à sélectionner les candidats. Seuls les candidats sélectionnés recevront un dossier complet de l'appel d'offres et seront invités à soumettre une offre. La sélection des candidatures tiendra compte du savoir-faire des candidats dans le domaine.

Déroulé de la phase candidature :

- 1) Publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE),
- 2) Appel à candidature (délai de réception des candidatures de 30 jours minimum),
- 3) Sélection des candidats à participer à la phase 2 : remise d'un dossier « Offre ».

Le nombre de candidats admis à participer à la remise d'une offre sera au maximum de 5 (cinq). Le nombre minimum envisagé est de 3 (trois). Si le nombre de candidats répondant aux critères de sélection de candidature est inférieur à 3, le CNRS se réserve le droit de poursuivre la procédure avec les candidats ayant le savoir-faire technique et la capacité financière requis.

Phase 2 : Appel d'offres (RC PHASE 2 – OFFRE)

Déroulé de la phase offre

- 1) Envoi du dossier de consultation et invitation des soumissionnaires sélectionnés à présenter une offre (délai de réception des offres de 30 jours minimum),
- 2/ Visite obligatoire sur site (les modalités et dates pour effectuer la visite seront précisés au RC PHASE 2,
- 3) Remise des offres
- 4/ Analyse des offres
- 3) Négociations avec les trois meilleures offres après application des critères de sélection
- 4) Remise des offres finales

5) Sélection de l'attributaire du marché.

Planning prévisionnel de la procédure

	Date ou délai ou durée
Lancement Phase 1 Candidature Consultation	30/03/2024
Date remise des candidatures	30/4/2024
Sélection des candidats et invitation à soumissionner (Phase 2 Offre)	Mai 2026
Visite obligatoire du site	Mai-juin 2026
Date remise des offres	Juin 2026
Analyses des offres et négociations	Juin-Juillet 2026
Date remise des offres finales	Fin-Août 2026
Attribution du marché	Septembre 2026
Notification du marché	Septembre 2026
Conception et réalisation du porte-objet	3 à 6 mois
Livraison du porte objets	1 ^{er} trimestre 2027

5. DOSSIER DE LA CONSULTATION PHASE 1

Les pièces suivantes constituent le dossier de la consultation :

- L'avis de marché au supplément au JOUE
- Le présent règlement de la consultation (RC PHASE 1 – CANDIDATURE);
- Le Document Unique de Marché Européen (DUME) au format xml ;
- Le formulaire de lettre de candidature (DC1) ;
- Le formulaire de déclaration du candidat (DC2) ;
- Présentation du projet

Article II LIEU D'EXECUTION

Lieu(x) d'exécution des prestations :

Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les biens culturels (Lab-Bc)

Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)

Palais du Louvre

14 quai François Mitterrand

75001 PARIS

Article III PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

A l'appui de sa candidature, le candidat transmet les éléments permettant d'apprécier sa capacité juridique ainsi que ses capacités professionnelle, technique et financière.

Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence prouveront, par tout moyen, qu'elles possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans

le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Attention, cette faculté ne peut concerner que des documents génériques, et en aucune façon des documents qui ne peuvent, de par leur nature même, qu'être spécifiques à la consultation en cours.

1. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié renseigné en ligne sur la plateforme PLACE.

Les candidats peuvent réutiliser un document unique de marché européen qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

- Soit les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, dûment renseigné par le candidat ;
- La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2, dûment renseigné par le candidat ;
- Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

2.1. Pièces à fournir concernant la situation juridique et financière du candidat :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société (statuts de la société, extrait K bis et/ou délégation de pouvoir donnée au signataire par une personne habilitée à représenter juridiquement la personne morale, ...) ;
- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente.

2.2. Renseignements permettant d'évaluer l'organisation de l'entreprise :

La présence des compétences requises au sein de l'entreprise ou du groupement pourra être apportée par tout moyen : références, titres d'études, qualifications en lien avec les compétences requises dans le cadre du projet.

2.3. Renseignements permettant d'évaluer les moyens techniques et humains du candidat

- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment les responsables des prestations d'études et d'ingénierie de même nature que celle du marché ;
- Le chef de projet désigné, sa qualification professionnelle et sa quotité d'affectation à l'exécution du marché
- Les moyens techniques du candidat, précisant les outils de conception et les outils de partage et d'échanges des documents dont le candidat dispose pour concevoir et suivre des opérations de complexité et technicité équivalente à l'opération visée.

- Les capacités de mise en œuvre du candidat, précisant les moyens auxquels le candidat a accès pour réaliser et assembler l'équipement faisant objet du marché.

2.4. Renseignements permettant l'évaluation en matière de recherche et développement

Une présentation des références pour des prestations de technicité équivalente et d'un montant comparable au projet au cours des trois dernières années, indiquant notamment l'objet, le coût, l'année, le bénéficiaire

3. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Les entreprises peuvent présenter leur candidature sous forme de groupement conjoint ou solidaire, conformément aux dispositions des articles R2142-19 et R2142-20 du Code de la commande publique.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membre du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Toutefois, les candidats sont informés qu'il leur est interdit de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques,

Tous les renseignements mentionnés ci-dessus doivent être fournis par chaque membre du groupement ou par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Article IV MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

La date limite de remise des réponses est indiquée sur la page de garde

1. REMISE PAR VOIE DEMATERIALISEE

Le candidat remet sa candidature et son offre de manière dématérialisée uniquement sur la plate-forme des achats de l'Etat PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Un guide d'utilisation à destination des candidats est disponible sur le site dans l'onglet « aide ».

1.1. Certificat électronique

La personne qui signe les documents utilise un certificat conforme au référentiel général de sécurité (RGS) approuvé par l'arrêté du 13 juin 2014 ou répondant à des spécifications équivalentes. La plateforme de dématérialisation PLACE peut accepter tous ces certificats.

Le certificat utilisé par le candidat pour remettre sa candidature et son offre doit être conforme à l'un des trois niveaux du RGS (*, **, ***) ou présenter des conditions de sécurité équivalentes au RGS ou supérieures.

Les catégories de certificats de signature électronique conformes au RGS sont répertoriées :

- En France : sur le site de l'organisme de certification LSTI, conformément au décret n° 2010-112 du 2 février 2010 : <http://www.lsti-certification.fr>

- Dans un autre État membre de l'Union européenne : en fonction du pays de délivrance du certificat, sur la liste de confiance déclarée par chacun des états membres accessible à l'adresse : https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf

Si le certificat choisi n'est pas répertorié sur l'une des listes susmentionnées ou s'il génère une alerte sur la plateforme PLACE, le candidat fournit au CNRS tous les éléments permettant de vérifier la conformité de son certificat avec le RGS, notamment la procédure de vérification.

1.2. Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt susmentionnées, sera considéré comme remis hors délai.

La date et l'heure prises en compte pour la remise des réponses sont celles données par la plateforme PLACE à réception des documents envoyés par le candidat.

1.3. Format des fichiers

Les formats compatibles avec le système informatique du CNRS sont les suivants :

.doc ; .xls ; .ppt ; .pdf ; .rtf, .zip, .docx, .xlsx, .pptx ;

Le candidat est invité à :

- Le cas échéant, transmettre le bordereau de prix au format .xls ou .xlsx (.doc ou .docx ou .pdf) et le cadre de sa réponse technique au format .doc, .docx (ou .pdf) ;
- Ne pas utiliser de fichiers exécutables .exe ;
- Ne pas utiliser de macros ;
- Ne pas utiliser de liaisons de données dans ses documents.

1.4. Sécurité et confidentialité des réponses

La sécurité des transactions est garantie par l'utilisation d'un réseau sécurisé (https).

La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

L'intégrité des documents est garantie par la signature électronique.

1.5. Anti-virus

Le candidat s'assurera avant l'envoi de son pli et/ou de son support physique électronique que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la réponse.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu, et le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

2. REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Une copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalies, aux dossiers des candidatures transmis par voie électronique.

Aussi, en complément de sa réponse remise conformément aux modalités prévues à l'article X.1, le candidat peut transmettre au CNRS une copie de sauvegarde, sur support physique papier ou électronique (dans un format de fichier largement disponible).

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des réponses. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR »
Procédure n°2026_PAN_Porte-Objet_Lab-Bc- PHASE 1 Candidature
CNRS Délégation Paris-Centre - SFC – Pôle Achats
16, rue Pierre et Marie Curie - 75005 PARIS

Cette copie peut être :

- Soit expédiée par courrier (l'usage du recommandé avec demande d' accusé de réception est ici préconisé) à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Soit remise en mains propres contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

En cas de remise du pli (copie de sauvegarde) en mains propres, l'attention des candidats est appelée sur le fait que la remise des plis dans les locaux du CNRS s'effectue du lundi au vendredi de **09h30h à 13h00** et de **14h00 à 17h30** (heures françaises), sauf week-end et jours fériés.

Les plis contenant les copies de sauvegardes qui n'auront pas nécessité d'ouverture seront détruits par le CNRS à l'issue de la procédure de passation du marché.

Tout retard dans l'arrivée de la copie de sauvegarde dû à la défaillance d'un transporteur ne saurait engager la responsabilité du CNRS mais du seul transporteur.

Les candidats sont donc invités, s'ils entendent transmettre leur copie de sauvegarde par voie postale, de les confier au transporteur de leur choix dans les délais lui permettant de remettre le pli avant la date et l'heure limites.

Le CNRS délivrera un récépissé daté et signé, mentionnant l'horaire précis du dépôt. Seul ce document transmis au transporteur lors de la réception de la copie de sauvegarde fait foi pour justifier du dépôt dans les délais fixés.

Article V SIGNATURE DES DOCUMENTS

La signature des documents de la candidature n'est pas requise.

Le candidat peut toutefois souhaiter signer les pièces remises plus tôt dans le déroulement de la procédure.

La signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est :

- Soit le représentant légal du soumissionnaire,
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du soumissionnaire (les soumissionnaires doivent joindre la délégation correspondante).

Article VI MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES

L'ouverture des plis n'est pas publique ; les candidats n'y sont pas admis.

1. EXAMEN DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le CNRS constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents et informations transmis.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le CNRS peut demander des précisions complémentaires aux candidats sur la teneur de leur candidature sans que cela ne modifie les éléments substantiels de celle-ci. Les réponses compèteront la candidature.

2. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Conformément aux articles L.2142-1 à L.2142-27, R. 2143-1 à R. 2143-16 du Code de la commande publique, le CNRS évalue et classe les candidats recevables sur la base des critères de sélections ci-après :

Critères appréciés en regard des pièces de la candidature	Pondération
Critère n°1 : capacités juridiques et financières	10 points
Critère n°2 : Organisation du candidat	20 points
Critère n° 3 : Moyens techniques et humains	40 points
Critère n° 4 : Evaluation en matière de recherche et développement	30 points

Dans le cas où il y aurait plus de cinq candidatures recevables, seuls les cinq meilleurs candidats seront retenus pour participer à la PHASE 2.

Article VII INFORMATIONS SUR LA PHASE 2

La suite de la procédure se déroulera en plusieurs étapes.

1/ Invitation à soumissionner comprenant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) constitué des pièces suivantes :

- Un Règlement de la Consultation (RC PHASE 2 : Offre), précisant notamment les modalités pour effectuer la visite du site, la date limite de remises des offres, les critères de sélection des offres et modalités de déroulement des négociations)
- Un Cahier des Clauses Particulières,
- Un Cadre de réponse technique

2/ remise des offres

3/ Analyse des offres et négociations :

Le CNRS prévoit de négocier les offres. Toutefois, le CNRS se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans recourir à la négociation. Par conséquent, les soumissionnaires sont donc invités à remettre leur meilleure proposition dès le stade de la remise des offres.

Les négociations se dérouleront avec les trois meilleures offres après application des critères de sélection.

La négociation, qui sera effectuée dans des conditions de stricte égalité, aura pour objet de préciser ou d'adapter, le cas échéant, les termes des documents initiaux de la consultation et/ou la teneur des offres des soumissionnaires, y compris dans leur dimension financière et le cas échéant de régulariser les offres irrégulières. Le CNRS ne transmettra pas de manière discriminatoire, d'informations susceptibles d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres. De même, les discussions menées au cours de la négociation seront confidentielles et respecteront le secret des affaires.

Les négociations ne pourront pas porter sur les exigences minimales du marché.

La négociation pourra être engagée sous la forme d'échanges de message électroniques, mais pourra également être effectuée par le biais d'une audition. A cet effet, les soumissionnaires recevront une convocation, leur indiquant précisément les modalités de cette audition (forme, date, heure, durée, lieu, contenu).

Les soumissionnaires seront informés de la date de clôture de la négociation à laquelle ils devront avoir déposé leur offre finale. Au stade de la remise des offres finales, les offres qui resteraient irrégulières ou inacceptables seront éliminées par le CNRS sans être classées. Toutefois, le CNRS pourra autoriser tous les

soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

4/ Sélection de l'attributaire

Article VIII RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. MODALITES DE COMMUNICATION ENTRE LE CNRS ET LES CANDIDATS

Depuis le 1er janvier 2010, conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Toutefois, le CNRS attire l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents de la consultation.

Le mode de communication choisi par le CNRS pour communiquer avec les candidats pendant la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit.

Le CNRS entend utiliser la plateforme pour répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts aux documents de la consultation. Or, seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces événements.

A ce titre, l'adresse électronique du candidat doit être valide et sera utilisée par le CNRS comme l'adresse électronique pour communiquer dans le cadre de la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci.

Aussi, il est fortement recommandé aux personnes téléchargeant les documents de la consultation de renseigner sur le site de dématérialisation le formulaire d'identification destiné à permettre de leur transmettre les renseignements complémentaires éventuels, et à s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de leur messagerie électronique.

Le CNRS décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non-inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de sa candidature. Dans le cas de non-identification, il appartiendra aux candidats de récupérer, par leurs propres moyens, les informations communiquées.

2. MODIFICATION DES DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS

➤ Modifications par le candidat

Les candidats n'ont pas à apporter de complément ou de modifications aux documents de la consultation.

➤ Modifications par le CNRS

Le CNRS se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base des documents modifiés.

Le CNRS informera, via la plateforme de dématérialisation PLACE, tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité.

Si la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

3. QUESTIONS DES CANDIDATS

Les candidats ont la faculté de poser des questions relatives à la présente consultation.

Pour ce faire, la seule voie autorisée est le portail de dématérialisation [PLACE](#) (Plate-forme des achats de l'Etat).

Les réponses sont envoyées aux candidats **six jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Les réponses apportées par le CNRS seront envoyées, via la plateforme PLACE, à l'ensemble des personnes s'étant identifiées lors du téléchargement des documents. Aucune réponse ne sera donnée oralement.

En cas d'indisponibilité de la plateforme, les éventuelles questions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : marchesdr2@dr2.cnrs.fr

4. NOTIFICATION DES DECISIONS PHASE 1 CANDIDATURE

A l'issue de l'analyse des candidatures, les décisions seront notifiées par voie électronique via le profil d'acheteur PLACE.